

AUDIT DE GESTION D'UNE ENTITE PUBLIQUE

APPEL A CANDIDATURE

Contexte

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a été sollicité par une entité publique pour faire diligenter un audit de gestion d'une filiale exerçant dans le secteur de l'audiovisuel. A cet effet, le Président du Conseil Supérieur a reçu mandat de sélectionner un cabinet d'expertise comptable susceptible d'effectuer cette mission sous son contrôle.

Objectifs de la mission

La mission proposée est un audit de gestion aboutissant à exprimer une opinion sur la gestion opérationnelle de la filiale et notamment sur :

- la gestion de sa trésorerie ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les informations prévisionnelles sur les deux années à venir ;
- la régularité, l'efficience et l'efficacité des dépenses engagées par l'entité.

Cette mission ne porte pas sur les comptes annuels de la filiale pris dans leur ensemble ; ces derniers sont audités par un commissaire aux comptes

L'entité publique souhaite obtenir des éléments et des recommandations lui permettant de prendre les décisions appropriées au regard des problématiques identifiées.

Organisation de la mission

Le Conseil Supérieur assurera la responsabilité finale de la mission ce qui implique une coordination permanente entre le cabinet sélectionné et l'Institution.

Le rapport est attendu pour la fin de l'année 2010 ce qui impose que les travaux se déroulent impérativement dans la période de septembre 2010 à novembre 2010.

Le siège de l'entité se trouve à Paris.





Conditions requises

Le cabinet devra justifier d'une expérience dans le secteur de l'audiovisuel et dans la gestion des finances publiques.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- une présentation du cabinet
- ses références dans les domaines considérés
- les Curriculum Vitae des membres de l'équipe susceptibles d'intervenir sur la mission
- le taux horaire moyen de facturation

Le dossier est à transmettre à M. Gérard Patouillère (Directeur de l'exercice professionnel du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables : gpatouillere@cs.experts-comptables.org) avant le 31 août 2010.

Les cabinets intéressés par cet appel à candidature recevront un cahier des charges pour la seconde phase de sélection